

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 12 mars 2024* à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères, Nathalie Traversy, Josée Bussières et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire, monsieur André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 10

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-03-55

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024 ;
03. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

04. Demande de prix à la firme Éric Champagne, architecte - Conception des plans et devis réaménagement hôtel de ville ;
05. Remboursement de taxes foncières - Matricule 5306 37 3503 lié au 158, rang de l'Île - Consommation d'eau ;
06. Remboursement de taxes foncières - Matricule 5207 83 3220 lié au 230, rang de l'Île - Consommation d'eau ;
07. Remboursement de taxes foncières - Matricule 5306 35 1155 lié au 10, chemin Bibeau - Compteur d'eau ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

08. Autorisation de paiement à la firme Groupe TCJ - Dossier Hôtel Traversy ;

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

09. Mandat à la firme *Les Services EXP inc.* - Remise en état des berges du chenal Tardif - Glissements de terrains 2018 et en front du 61, Chemin de la Coulée ;
10. Autorisation de paiement à la firme *Tetra Tech QI inc.* - Travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île - Glissement de terrain 1^{er} novembre 2022 ;
11. Avenant au mandat de confection des plans et devis des travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île de *Tetra Tech QI inc.* - Autorisation de budget supplémentaire pour l'ajout de travaux entre le 70 et le 72, rang de l'Île ;

VOIRIE MUNICIPALE

12. Autorisation d'achat de luminaires DEL pour le garage municipal ;
13. Mandat aux Entreprises D'électricité D.A. inc. - Fourniture et installation de trois luminaires de rues - rue Plamondon ;

HYGIÈNE DU MILIEU

14. Autorisation de paiement à la firme *Stantec Experts-conseils ltée* - Étude préliminaire pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame - TECQ ;
15. Autorisation de paiement à *Graffik Art* et Postes Canada - Impression et distribution de la fiche d'information de l'écocentre *ECO MP inc.* ;

16. Mandat à la firme *Techni-Consultant Inc.* - Collaborateurs externes - Programmation de la TECQ ;
17. Mandat à *Entreprise Transport Herman Inc.* propriété de M. Marion Dupuis - Transport du compost 2024 ;
18. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant Inc.* – Assainissement des eaux usées du secteur N-D – Projet TECQ ;
19. Autorisation de paiement à la firme *Stantec Experts-conseils ltée* - Étude de capacité résiduelle des étangs aérés et du poste de pompage rue Ally ;
20. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant Inc.* – Accompagnement de l'inspecteur municipal pour l'opérationnel aux étangs aérés ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

21. Office d'Habitation Nicolet-Yamaska - Adoption 1^{er} budget 2024 révisé ;
22. Demande de maintien des activités du CIUSSMCQ dans la région du Bas-Saint-François ;
23. Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2024 - Résolution d'appui ;
24. Proclamation de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle - Résolution d'appui ;

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

25. Demande d'installation d'une boîte postale communautaire - Secteur de Notre-Dame - Résolution d'appui ;
26. Adoption de la dérogation mineure 2024-001 de Guillaume Bussière ;
27. Autorisation à *L'Amuse-Gueule 2.0* – Installation d'une terrasse sur le trottoir ;

LOISIRS ET CULTURE

28. Dépôt du projet de réaménagement du parc Lafrenière et du bord de l'eau - FDST / FRR volet 2 ;
29. Demande d'aide financière - Budget 2024 - Maison des jeunes ;
30. Octroi de contrat aux Loisirs de Saint-François-du-Lac et autorisation de paiement - Camp de jour 2024 ;
31. Vente de garage – Dates retenues pour 2024 ;
32. Demande de don et/ou de commandite - Service jeunesse de l'Unité pastorale des Paroisses ;
33. Autorisation de paiement à la municipalité de Saint-François-du-Lac - Activité bingo chocolaté ;
34. Autorisation d'achat de jardinières ;
35. Autorisation de paiement à Andora Lavoie - Entretien de la patinoire, saison 2023-2024 ;
36. Octroi de contrat d'horticulture à l'entreprise *Paysagements Précourt inc.* - Saison estivale 2024 ;

-
37. Affaires diverses ;
 38. Documents déposés ;
 39. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
Période de questions ;
 40. Levée de l'assemblée.

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 13 février 2024, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-56

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 13 février 2024 et d'en autoriser la signature.

03. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 29 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-57

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2024.

Isabelle Tougas
 Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Mars

ANNÉE 2024

Liste des comptes

Déboursés directs

1	9738	MRC Nicolet-Yamaska - Entretien cours d'eau Lavoie 2023	5 257,99 \$
2	9739	Boisvert Lyne - Ajustement sur dépenses micro-onde Tanguay 2023	10,00 \$
3	9740	Compteurs d'eau du Québec - Frais annuel 2023 accès Cloud 5 Points Cannabis 2023	166,71 \$
4	9741	Nicole Dupuis - Remboursement de taxes au crédit	774,91 \$
5	9742	Garage Pierre Dufresne - Réparation du camion Ford Ranger	2 664,70 \$
6	9743	Bibeau Monique - Remboursement au crédit consommation d'eau	1 200,00 \$
Sous-total des factures déjà payées			10 074,31 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois de février 2024	48,38 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire de février 2024	63,24 \$
3		François Roy - Déplacement du mois de février 2024	68,00 \$
Sous-total des factures déjà payées			179,62 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de janvier 2024	1 545,50 \$
2		Hydro-Québec - Électricité de janvier 2024	7 345,90 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de février 2024	13 994,28 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - 1/3 versement Quote-part 2024	63 353,34 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de février 2024	6 290,22 \$
6		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de février 2024	5 274,93 \$
7		Sogetel - Service Internet du mois de février 2024	18,34 \$
8		Télus Mobilité - Cellulaire dg, municipalité	113,86 \$
9		Visa Desjardins - Frais annuel, Zoom, Itunes, Microsoft, repas réunion	233,82 \$
10		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40,24 \$
Sous-total des factures déjà payées			98 210,43 \$

Fournisseurs 2024

1	9744	Descôteaux André - Déplacements: MRC (PIRL), Victoriaville (Priorité régionale), Atténuation changements climatiques	- \$
2	9744	Suite: Rencontre glissement terrain, MRC à Saint-Wenceslas, Éric Champagne, dossier ambulance, visites grands vents.	463,76 \$
3	9745	Boisvert Lyne - Déplacements: Vérification fin d'année, MRC (PIRL), Canadian Tire, bureau poste, caisse, MRC (Vélo)	- \$
4	9745	Suite: Béron Drummond, Vêtements SPAX, Visite grands vents	445,40 \$
5	9745	Boisvert Lyne - Dépenses: Canadian Tire outillage, Cogéco	845,77 \$
6	9746	Buropro - Photocopies du mois de février 2024	191,41 \$
7	9747	Dépanneur Pierreville - Essence camion	524,29 \$
8	9748	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	35,66 \$
9	9749	Ferme Le Petit-Lard inc. - 5/6 versement déneigement des rues	46 445,59 \$

10	9750	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation février 2024	30,00 \$
11	9751	Hamel Caroline - Subvention Hockey (Déyan Gauthier)	182,50 \$
12	9752	Hamel Caroline - Subvention Hockey (Maïly Gauthier)	233,75 \$
13	9753	Graffik Art - Cartes professionnelles, impression du feuillet Écocentre MP	941,64 \$
14	9754	Groupe Infoplus - Service en ligne Datto File protection pour serveur	1 310,72 \$
15	9755	L'annonceur - Publicité carte d'affaires	91,98 \$
16	9756	Eurofins Envrionex - Prélèvement d'eau potable février 2024	583,50 \$
17	9757	Le Code Ducharme - Sceau de table avec logo	189,43 \$
18	9758	Mégaburo - Diverses papeteries	451,19 \$
19	9759	Boisclair Donald - Déneigement du chemin de détour rang De L'Ile glissement terrain	2 000,00 \$
20	9760	Patrick Morin - Néons, lumières 40W, nettoyeur à main, graisse, eau, lave-glace, outillages	142,12 \$
21	9761	Sanixel - Savon à main, papier hygiénique, papier à main, sac déchets, éponges, nettoyeur à plancher	687,10 \$
22	9762	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau de janvier et février 2024	41 638,82 \$
23	9763	RGMR Bas Saint-François - Vignettes (2x) 34 Trahan - Crédit vignettes 37 Georges (2022) 2023	(295,00) \$
24	9763	RGMR Bas Saint-François - 2/12 versement Quote-part 2024, crédit sur vignettes	21 412,07 \$
25	9764	Régie d'incendie Pierreville St-François-Du-Lac - Interventions 38 rte Marie-Victorin , 41-45 rue Descheneaux	7 794,98 \$
26	9765	Réseau Biblio CQLM - Reliure de livre 13-02-2024	14,29 \$
27	9766	CDEDQ Compteurs d'eau du Qc. - Compteur d'eau 1 1/2" pour 37 rue Georges	1 920,53 \$
28	9767	ADN Communication - Alertes municipales février 2024	54,90 \$
29	9768	Gamelin Yvon - 4/5 versement déneigement stationnement	869,90 \$
30	9769	Jaguar Média - Renouvellement d'abonnement RIM 13-04-2024 au 13-04-2025	344,93 \$
31	9770	Pluritec - HP études préparatoires, démarrage et coordination, balancement hydraulique	32 009,04 \$
32	9771	Terapro Agriculture - Joint universel, fourche pour tube femelle T40	149,15 \$
33	9772	Guillette Lydia - Subvention Ballet (Zoey Côté)	28,00 \$
34	9772	Guillette Lydia - Subvention Ballet (Malyka Côté)	23,00 \$
Sous-total des factures à payer			161 760,42 \$
Total des factures du mois			270 224,78 \$

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTIONS

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

04. DEMANDE DE PRIX À LA FIRME ÉRIC CHAMPAGNE, ARCHITECTE - CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE EN 2024

CONSIDÉRANT QUE depuis le regroupement des municipalités, l'espace bureaux n'est plus adéquat et est devenu restreint ;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Éric Champagne, architecte*, a déjà fait la préparation des études nécessaires lors de l'octroi d'un mandat donné par la résolution 2016-08-158 ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-05-152 mandate la firme *Éric Champagne, architecte*, pour la conception des plans et devis pour le réaménagement de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour le dossier préliminaire préparé en 2016 ainsi que les plans et devis de réaménagement conçus en 2022-2023 afin d'aller de l'avant dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels en architecture no 0s-2403 de 5 748,75 \$ taxes comprises, émise le 11 mars 2024 par la firme *Éric Champagne, architecte*, pour la réalisation d'études préparatoires et de concept préliminaires du réaménagement de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE ladite offre de services inclut une rencontre avec les conseillers municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-58

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de 5 748,75 \$ taxes comprises présentée par la firme *Éric Champagne, architecte*, pour la réalisation d'études préparatoires et de concept préliminaires du réaménagement de l'hôtel de ville en 2024.

**05. REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES -
MATRICULE 5306 37 3503 LIÉ AU 158, RANG DE L'ÎLE -
COMPTEUR D'EAU EXTÉRIEUR DÉFECTUEUX**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du matricule 5306 37 3503 demande à la Municipalité un remboursement relatif à la révision des données de consommation d'eau des années 2020 à 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci mentionne qu'une erreur s'est produite lors de la prise des données de consommation d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la défectuosité du compteur extérieur a été prouvée à la suite de vérifications ;

CONSIDÉRANT QUE le compteur intérieur fonctionnel ne présente aucune problématique ;

CONSIDÉRANT QUE les données de consommation d'eau du compteur défectueux extérieur ont été révisées à l'aide des données du compteur intérieur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'effectuer un remboursement de 175,55 \$ audit propriétaire pour 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-59

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 175,55 \$ à titre de remboursement pour l'année 2024, au propriétaire du matricule 5306 37 3503 ;

ET d'autoriser la correction de la lecture du compteur d'eau.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Remb. Consommation d'eau » 02 413 01 999

**06. REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES -
MATRICULE 5207 83 3220 LIÉ AU 230, RANG DE L'ÎLE -
CONSOMMATION D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE le 6 février 2023, le propriétaire du matricule 5207 83 3220 a rédigé et transmis, à la Municipalité, une lettre de contestation de la lecture de consommation d'eau 2022 relative audit matricule ;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications ont permis de démontrer que les responsables de la prise de lecture des compteurs d'eau ont commis une erreur lors de l'écriture de la lecture effectuée au matricule 5207 83 3220 comme suit :

Lecture prise : 986

Lecture vérifiée : 1986

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'effectuer un remboursement audit propriétaire pour 2024, se détaillant comme suit :

Matricule 5207 83 3220

1,46 \$/m³ x 1 000 m³, soit un crédit total de 1 460 \$

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-60

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin

Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 1 460 \$ à titre de remboursement pour l'année 2024, au propriétaire du matricule 5207 83 3220 ;

ET d'autoriser la correction de la lecture du compteur d'eau.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Remb. Consommation d'eau » 02 413 01 999

**07. REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES -
MATRICULE 5306 35 1155 LIÉ AU 10, CHEMIN BIBEAU -
COMPTEUR D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a facturé des frais 60 \$, soit deux (2) compteurs d'eau à 30 \$ chacun, au compte d'impôt foncier 2024 du matricule 5306 35 1155 anciennement lié à l'adresse 8, chemin Bibeau ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du matricule 5306 35 1155 affirme qu'en 2023, le deuxième compteur d'eau a été désinstallé et par la suite récupéré par l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal confirme la véracité des faits allégués par le propriétaire du matricule 5306 35 1155 ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-61

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le 30 \$ à titre de remboursement pour l'année 2024, au propriétaire du matricule 5306 35 1155 aujourd'hui lié à l'adresse 10, chemin Bibeau ;

ET d'autoriser la correction au dossier dudit matricule.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Remb. Consommation d'eau » 02 413 01 999

SÉCURITÉ PUBLIQUE

**08. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME GROUPE
TCJ - DOSSIER HÔTEL TRAVERSY**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-388 mandate ses procureurs *Groupe TCJ*. afin de mettre en demeure le propriétaire de l'Hôtel Traversy situé au 1, rue Georges puisqu'un incendie a détruit le bâtiment de l'Hôtel Traversy le 7 septembre 2022 et qu'en date du 14 novembre 2023, les débris sont toujours présents sur le terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 527345 de 469,10 \$, taxes comprises, émise le 14 février 2024 par *Groupe TCJ* se détaille comme suit :

Honoraires professionnels

Me Annie Aubé au tarif horaire de 340 \$ pour un total de 1,20 heure de travail

2024-03-62

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 527345 de 469,10 \$ taxes comprises à *Groupe TCJ*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

**09. MANDAT À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. -
REMISE EN ÉTAT DES BERGES DU CHENAL TARDIF -
GLISSEMENTS DE TERRAINS 2018 ET EN FRONT DU
61, CHEMIN DE LA COULÉE**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un glissement de terrain, des travaux de remblais et d'enrochement des berges du chenal Tardif ont été exécutés en 2018, en front du 61, chemin de la Coulée ;

CONSIDÉRANT l'avis d'infraction émis le 23 août 2018 ainsi que l'avis émis le 16 juin 2021 par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), exigeant la remise en état des berges du site en front du 61, chemin de la Coulée le plus rapidement possible afin de limiter des impacts réels et appréhendés sur l'habitat du poisson ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit donc de mandater un ingénieur pour établir une méthode de travail précise et détaillée ainsi que des plans et devis dûment signés par un ingénieur dans le but de restaurer l'habitat du poisson à l'aide de stabilisation végétale, selon les instructions données par le MFFP ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de 21 270,38 \$ taxes comprises, émise le 26 février 2024 par la firme *Les Services EXP inc.* pour la gestion du projet de remise en état des berges en collaboration avec les représentants du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, MELCCFP (anciennement nommé MFFP) ;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire de 21 270,38 \$ taxes comprises est sujette à modification selon l'évolution du projet ;

2024-03-63

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès

Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme *Les Services EXP inc.* à l'élaboration d'une méthode de travail précise et détaillée ainsi qu'à la préparation des plans et devis pour la remise en état des berges du chenal Tardif en front du 61, chemin de la Coulée, pour la somme de 21 270,38 \$ taxes comprises ;

QUE ce mandat sera exécuté en étroite collaboration avec le MELCCFP et les autorités compétentes ;

QUE l'enveloppe budgétaire de 21 270,38 \$ taxes comprises est sujette à modification selon l'évolution du projet.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain-chemin de la Coulée » 03 310 01 013

10. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TETRA TECH QI INC. - TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU RANG DE L'ÎLE - GLISSEMENT DE TERRAIN 1^{ER} NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-420 octroie le contrat de stabilisation des berges du rang de l'Île à la firme *Tetra Tech QI inc.* pour la somme de 243 724,01 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 60855941 de 52 882,74 \$ taxes comprises, émise le 6 mars 2024 par la firme *Tetra Tech QI inc.* pour les travaux se terminant au 23 février 2024, se détaille comme suit :

DESCRIPTION	%	Budget	Facturé à ce jour	Facture
1.0 Coordination avec les différents intervenants	45%	7 900 \$	3 555 \$	3 555 \$
2.0 Collecte de données et détermination des besoins	100%	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
3.0 - Exigences environnementales				
3.1 Évaluation env. site phase 1 et étude écologique	30%	17 800 \$	5 340 \$	5 340 \$
3.2 Demande accords, autorisation, certificat/permis	0%	24 000 \$	- \$	- \$
4.0 - Préparation et suivi des mandats compl.				
4.1 Étude de potentiel	80%	20 000 \$	16 000 \$	16 000 \$
4.2 Étude géotechnique	0%	1 100 \$	- \$	- \$
4.3 Contrôle qualitatif et de surv. en géotechnique	0%	1 500 \$	- \$	- \$
5.0 P&D préliminaires (90%), estimation de coûts et rapport de conception	70%	23 000 \$	16 100 \$	16 100 \$
6.0 P&D (100%), estimation coût/rapport conception	0%	19 000 \$	- \$	- \$
7.0 - Services durant la construction				
7.1 Visite de l'ingénieur-concepteur		7 000 \$	- \$	- \$
7.2 Réunions de chantier		6 500 \$	- \$	- \$
7.3 Surveillance bureau	0%	27 200 \$	- \$	- \$
7.3.1 Préparation de rapports		3 200 \$	- \$	- \$
7.4 Surveillance chantier avec résidence		44 280 \$	- \$	- \$
8.0 Plans finaux (tel que construit)	0%	4 500 \$	- \$	- \$
TOTAL		211 980 \$	45 995 \$	45 995 \$

2024-03-64

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 60855941 de 52 882,74 \$ taxes comprises à la firme *Tetra Tech QI inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004

11. AVENANT AU MANDAT DE CONFECTION DES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU RANG DE L'ÎLE DE TETRA TECH QI INC. - AUTORISATION DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'AJOUT DE TRAVAUX ENTRE LE 70 ET LE 72, RANG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-420 octroie le contrat de stabilisation des berges du rang de l'Île à la firme *Tetra Tech QI inc.* pour la somme de 243 724,01 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'étude géotechnique de janvier 2024 démontrent que des travaux de supplémentaires de stabilisation par empierrement au bas du talus sont nécessaires entre le 70 et le 72, rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis associés aux travaux de stabilisation seront réalisés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de travaux supplémentaires de voirie, de drainage et de conduite d'eau prévus ;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Tetra Tech QI inc.* propose un budget forfaitaire de 10 347,75 \$ taxes comprises pour la réalisation des travaux supplémentaires suivants :

- *Coordination supplémentaire avec les divers intervenants ;*
- *Modification aux études de caractérisation environnementale de phase 1 et de potentiel archéologique en cours de réalisation ;*
- *Élargissement du secteur à couvrir par l'étude de caractérisation écologique à réaliser ;*
- *Plans (conception et dessin) de la végétalisation de l'empierrement et d'accès au nouveau secteur ;*
- *Estimation du coût et ajout au bordereau des travaux supplémentaires ;*
- *Surveillance de bureau supplémentaire.*

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-65

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un budget supplémentaire de 10 347,75 \$ taxes comprises pour la réalisation de travaux complémentaires nécessaires entre le 70 et le 72, rang de l'Île ;

QUE le budget supplémentaire est octroyé dans le cadre du mandat de stabilisation des berges du rang de l'Île de la firme *Tetra Tech QI inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004

VOIRIE MUNICIPALE

12. AUTORISATION D'ACHAT DE LUMINAIRES DEL POUR LE GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer six luminaires fluorescents du garage municipal par de nouveaux luminaires DEL ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de 2 207,52 \$ taxes comprises, émise le 27 février 2024 par *Les Entreprises D'électricité D.A. inc.*, se détaille comme suit :

Fourniture et installation

- 5x luminaires réglables DEL 120 volts de 8 pi (section garage)
- 1x luminaires réglables DEL 120 volts de 8 pi (section bureau)
- Matériaux et main-d'œuvre inclus

2024-03-66

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat et l'installation de six (6) luminaires réglables DEL 120 volts de 8 pi pour la somme de 2 207,52 \$ taxes comprises ;

QUE lesdits luminaires sont fournis et installés par *Les Entreprises D'électricité D.A. inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien et réparation Garage » 02 321 00 522

**13. MANDAT AUX ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ D.A. INC.
- FOURNITURE ET INSTALLATION DE TROIS
LUMINAIRES DE RUES - RUE PLAMONDON**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer trois luminaires de rue sur la nouvelle rue Plamondon ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de 3 035,34 \$, taxes comprises, émise le 10 mars 2024 par *Les Entreprises D'électricité D.A. inc.* pour la fourniture et l'installation de trois (3) luminaires de rues sur la rue Plamondon se détaille comme suit :

Fourniture et installation

- 3x potences ajustables de 8 pi
- 3x luminaires de rue Phillips mini road focus de 54 watts, 4000k
- 3x filage mise à la terre
- 3x portes fusibles simples de 120v
- 3x fusibles MCL de 15 ampères
- 3x cellules photoélectriques
- Livraison des luminaires au garage municipal
- Matériaux et main-d'œuvre inclus

2024-03-67

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de 3 035,34 \$ taxes comprises soumise par *Les Entreprises D'électricité D.A. inc.* pour les travaux d'installation de trois luminaires de rues sur la rue Plamondon.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat luminaire – Éclairage de rue » 03 310 03 004

HYGIÈNE DU MILIEU

14. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME - TECQ

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-02-83 octroie le mandat de 97 153,88 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame-de-Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 1874316 de 1 782,11 \$ taxes comprises, émise le 19 février 2024 par l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la tâche principale n° 200, *Collectes des données* ainsi que la sous-tâche n° 200.100, *Collectes des données et détermination des besoins (Item 4.2)* ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant total facturé pour cette tâche, dans le cadre de ce mandat, est de 2 673,17 \$ taxes comprises et exécuté à 15% ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-68

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 1874316 de 1 782,11 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée*.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

15. AUTORISATION DE PAIEMENT À GRAFFIK ART ET POSTES CANADA - IMPRESSION ET DISTRIBUTION DE LA FICHE D'INFORMATION DE L'ÉCOCENTRE ECO MP INC.

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 7944 de 682,95 \$, taxes comprises, émise le 15 février 2024 par l'entreprise *Graffik Art* pour l'impression couleur et recto/verso de 1 188 feuilles d'information relative aux services offerts par l'écocentre *ECO MP inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE ce dépliant a été distribué par Postes Canada pour la somme de 249,82 \$ taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-69

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 7944 de 682,95 \$ taxes comprises à l'entreprise *Graffik Art* et de la facture de Postes Canada de 249,82 \$ taxes comprises pour un montant total de 932,77 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Écocentre » 02 453 00 951

**16. MANDAT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. -
COLLABORATEURS EXTERNES - PROGRAMMATION
DE LA TECQ**

CONSIDÉRANT QUE la firme *Techni-Consultant inc.* a émis, en date du 4 mars 2024, l'offre de services professionnels d'une somme de 2 242,01 \$ taxes comprises pour l'accompagnement dans la programmation de la TECQ (année 2024) ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels comprend un accompagnement forfaitaire défini de la façon suivante :

- *Planification des rencontres virtuelles avec les intervenants ;*
- *Priorisation des demandes selon les budgets et suivi ;*
- *Compléter la programmation de la TECQ avec les coûts réalisés et priorisés ;*
- *Toutes les révisions (si requises) ;*
- *Préparation de la reddition de comptes finale.*

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-70

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services professionnels d'accompagnement dans la programmation de la TECQ (année 2024) de la firme *Techni-Consultant inc.*, au coût de 2 242,01 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels (ING) » 02 320 00 411

**17. MANDAT À ENTREPRISE TRANSPORT HERMAN INC.
PROPRIÉTÉ DE M. MARION DUPUIS - TRANSPORT DU
COMPOST 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François n'offre plus le transport du compost ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater une entreprise pour le transport du compost ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut offrir ce type de contrat sans procéder à un appel d'offres, celle-ci n'a donc fait aucune comparaison de prix, et ce, dans le but de favoriser l'économie locale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mandater l'entreprise locale *Transport Herman Inc.* au coût de 16,00 \$ taxes en sus par tonne métrique de compost transportée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit que ± 35 tonnes métriques de compost seront transportées par voyage, soit $\pm 643,86$ \$ taxes comprises par voyage pour le transport conformément à l'offre de services de l'entreprise *Transport Herman Inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie de ± 70 tonnes de compost et qu'elle compte aller chercher le tonnage maximum de ± 70 tonnes ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-71

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise *Transport Herman Inc.* propriété de M. Marion Dupuis à effectuer deux (2) transports de ± 35 tonnes métriques de compost chacun pour la somme totale de ± 1 287,72 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Transport compost » 02 455 00 329

18. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR N-D – PROJET TECQ

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-06-185 mandate la firme *Techni-Consultant Inc.* pour un montant forfaitaire de 7 900 \$ taxes en sus pour les services d'accompagnement dans le projet de la mise aux normes de l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame incluant le processus de demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) ;

CONSIDÉRANT QUE ledit mandat inclut les activités de complétion du formulaire PRIMEAU, la préparation de l'appel d'offres avec qualifications du devis pour l'étude préliminaire incluant l'estimation des coûts ainsi que l'assistance et le soutien administratif aux réunions, à tarif horaire et selon le besoin ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 02316 de 2 155,78 \$, taxes comprises, émise le 8 mars 2024, par la firme *Techni-Consultant Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-72

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 02316 de 2 155,78 \$ taxes comprises à la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services d'accompagnements pendant la mise aux normes de l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame – Projet TECQ.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

19. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - ÉTUDE DE CAPACITÉ RÉSIDUELLE DES ÉTANGS AÉRÉS ET DU POSTE DE POMPAGE RUE ALLY

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-12-449 octroie, pour la somme de 12 641,50 \$ taxes comprises, le mandat de réalisation de l'étude de la capacité résiduelle de nos étangs aérés, des coûts d'augmentation, de la capacité à l'ultime des développements en zone blanche et de l'impact des augmentations de capacité sur le poste de pompage de la rue Ally ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 1874325 de 2 528,30 \$ taxes comprises, émise le 19 février 2024 par l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la tâche principale n° 200 *Étude* ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant total facturé pour cette tâche est de 2 528,30 \$ taxes comprises et exécuté à 20% ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-73

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 1874325 de 2 528,30 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels TEU Pville » 02 414 10 411

20. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – ACCOMPAGNEMENT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR L'OPÉRATIONNEL AUX ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu recours aux services d'accompagnement de l'opérationnel dans le cadre du projet de vidange des boues des étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 02315 de 1 510,20 \$ taxes comprises, émise le 8 mars 2024 par la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services d'accompagnement professionnel suivants :

Pour la période du 1^{er} janvier au 29 février 2024

- *Déplacement et assistance technique à l'inspecteur municipal relatif à une problématique d'enregistrement des données de pompage au poste principal ;*
- *Ajustement et correction du fichier Excel des données Somaeu ;*
- *Suivi de dossier relatif à la réglementation et amende potentielle ;*
- *Recherche de documents et d'informations relatives à l'étude de capacité des étangs pour Stantec via la MRC ;*
- *Accompagnement de l'inspecteur municipal.*

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-74

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 02315 de 1 510,20 \$ taxes comprises à la firme *Techni-Consultant Inc.* pour l'accompagnement de l'inspecteur municipal pour l'opérationnel aux étangs aérés.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels-TEU PVILLE » 02 414 10 411

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

21. OFFICE D'HABITATION NICOLET-YAMASKA - ADOPTION 1^{ER} BUDGET 2024 RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska a déposé une première révision des prévisions budgétaires pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du 1^{er} budget 2024 révisé fait en sorte d'augmenter :

- *Le budget alloué à l'Office d'habitation de la Municipalité de Pierreville de 3 373 \$;*
- *La contribution de la SQH de 3 035 \$;*
- *La contribution de la municipalité de Pierreville de 338 \$.*

2024-03-75

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le premier budget révisé 2024 de l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska au montant de 1 831 820 \$ et de verser ledit montant lorsque que l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska en fera la demande.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970

22. DEMANDE DE MAINTIEN DES ACTIVITÉS DU CIUSSMCQ DANS LA RÉGION DU BAS-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT l'importance des soins publics de santé et de services sociaux pour la grande région du Bas-St-François ;

CONSIDÉRANT le niveau de vulnérabilité élevé des citoyens et patients de notre région ;

CONSIDÉRANT la pénurie d'effectifs dans le réseau de la Santé qui affecte également et sérieusement notre région ;

CONSIDÉRANT notre éloignement relatif des ressources médicales ;

CONSIDÉRANT le travail essentiel des différentes entités publiques (CLSC, CHSLD, GMF) au sein de notre région ;

CONSIDÉRANT l'engagement, la compétence et le dévouement du personnel de ces trois (3) entités tout comme au sein de l'équipe du Centre de Santé d'Odanak ;

CONSIDÉRANT le partenariat entre le Centre de Santé d'Odanak et le GMF de Pierreville ;

CONSIDÉRANT les difficultés de recrutement en région ;

CONSIDÉRANT la précarité des ressources au sein de ces trois (3) entités publiques de même que leur épuisement progressif ;

CONSIDÉRANT la grande inquiétude de notre population ;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation à court terme ;

2024-03-76

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander au CIUSSS MCQ de confirmer son engagement de maintenir les activités de ces entités publiques dans la région du Bas-Saint-François et également de mettre en place, très rapidement, des mesures efficaces pour soutenir leur développement afin de répondre adéquatement aux besoins légitimes de toute notre population. Il faut prévenir de façon prioritaire une disparition catastrophique et difficilement récupérable de ces services dans la région du Bas-Saint-François ;

QUE la présente résolution soit transmise à la présidente-directrice générale du CIUSSS MCQ, madame Natalie Petitclerc, au président du conseil d'administration du CIUSSS MCQ, monsieur Michel Larrivée, ainsi qu'à notre député provincial, monsieur Donald Martel.

23. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2024 - RÉOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-77

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la Municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

24. PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE - RÉOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT QU'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la 36^e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive ;

2024-03-78

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt

Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de proclamer la semaine du 17 au 23 mars 2024, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

25. DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE BOÎTE POSTALE COMMUNAUTAIRE - SECTEUR DE NOTRE-DAME - RÉSOLUTION D'APPUI

Cet élément a été reporté à une date ultérieure.

26. ADOPTION DE LA DÉROGATION MINEURE 2024-001 DE GUILLAUME BUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite se conformer à la suite d'un avis d'infraction reçu par courriel ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure no 2024-001 a pour but de permettre l'installation d'une enseigne de 4 pi x 8 pi (32 pi²), soit de 2,97 m² à plat sur un bâtiment accessoire/véhicule et non à plat sur le bâtiment principal alors que la superficie maximale permise est de 0,2 m² ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à retirer l'enseigne en lien avec les services de consultant/construction afin qu'un seul usage complémentaire semi-industriel soit affiché ;

CONSIDÉRANT QUE selon le propriétaire, afin de permettre une manœuvre d'engagement sécuritaire dans l'allée de stationnement de la propriété, l'enseigne doit être plus grande que la superficie maximale permise ;

CONSIDÉRANT QU'une enseigne plus grande que la superficie permise permettra aussi d'éviter que les conducteurs utilisent les entrées des propriétés voisines pour se retourner et ainsi accéder au stationnement de son entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la présente demande occasionnerait une perte importante de profit en plus de nuire à la visibilité de cette entreprise locale ayant pignon sur rue ;

2024-03-79

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure de Guillaume Bussière ;

QUE le tout devienne conforme et que la décision du Comité consultatif d'Urbanisme soit transmise à l'inspecteur en bâtiment.

**27. AUTORISATION À L'AMUSE-GUEULE 2.0 -
INSTALLATION D'UNE TERRASSE SUR LE TROTTOIR**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'agrandissement saisonnière pour la terrasse du restaurant *L'Amuse-Gueule 2.0* situé au 7, rue Georges ;

CONSIDÉRANT QUE la terrasse actuelle sera entièrement aménagée à l'extérieur s'étirant sur la largeur du trottoir le rendant inaccessible pour les piétons durant tout l'été ;

CONSIDÉRANT QUE les éléments qui constituent la terrasse seront amovibles et d'une durée temporaire (saisonnière) soit du 15 mai 2024 au 15 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire devra fournir une preuve d'assurance responsabilité de 2 (deux) millions dégageant la municipalité de toute réclamation concernant cette installation ;

CONSIDÉRANT QUE la musique d'ambiance sera tolérée sur cette terrasse ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-80

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la demande pour l'aménagement d'une terrasse de restauration saisonnière ;

QUE cette terrasse devra être enlevée si des travaux sont nécessaires dans cette partie de la rue Georges du 15 mai 2024 au 15 octobre 2024, et ce sans compensation financière ;

QUE cette autorisation soit annuelle et que la demande d'agrandissement saisonnière pour la terrasse du restaurant *L'Amuse-Gueule 2.0* doit être faite chaque année auprès du conseil municipal.

LOISIRS ET CULTURE

**28. DÉPÔT DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU
PARC LAFRENIÈRE ET DU BORD DE L'EAU -
FDST / FRR VOLET 2**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville dispose de la somme de 80 000 \$ au *Fonds de développement structurant du territoire* (FDST) / FRR volet 2, pour la réalisation de projets en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet *Réaménagement du parc Lafrenière et du bord de l'eau* correspond à une priorité pour la municipalité afin de répondre aux besoins de sa population, le tout dans un esprit de revitalisation ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-81

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de déposer le projet *Réaménagement du parc Lafrenière et du bord de l'eau* d'une valeur approximative de 150 000 \$ en sollicitant une aide financière de 80 000 \$ du FDST / FRR volet 2, le solde étant fourni par la municipalité de Pierreville ;

QUE la municipalité autorise Mme Lyne Boisvert, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière en attestant que les renseignements qu'il contient sont exacts.

29. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - BUDGET 2024 - MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire appuyer la Maison des jeunes du Bas-Saint-François dans la continuité de leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes est un endroit qui offre aux jeunes la possibilité de prendre des responsabilités et de s'engager dans des projets d'activités culturelles, éducatives et sportives, de sensibilisation, d'information et de prévention de la santé qui les intéressent et qui se veulent utiles à la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de l'organisme a été déposé à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-82

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un déboursé de 5 000 \$ en guise d'aide financière à l'organisme Maison des jeunes du Bas-Saint-François.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Maison des jeunes » 02 701 96 990

30. OCTROI DE CONTRAT AUX LOISIRS DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC ET AUTORISATION DE PAIEMENT - CAMP DE JOUR 2024

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre 2023, le Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac a déposé une offre de services de 16 000 \$ pour la planification, l'organisation et la coordination du camp de jour de l'été 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville trouve important d'offrir un camp de jour abordable afin de combler les besoins et les attentes des familles de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité s'assurera du respect des mesures d'hygiène en place lors de la période d'activités ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-83

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat du Camp de jour 2024 au Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac afin que ces organisateurs planifient, organisent et coordonnent les activités du Camp de jour, en toute conformité, pour un montant de 16 000 \$ comparativement à la somme de 10 000 \$ déboursée en 2023 ;

QUE le Comité aura la responsabilité du recrutement des animateurs, de la formation de ces derniers, du suivi des activités et de la gérance des inscriptions ;

QUE la Municipalité procèdera au paiement en un seul versement dû le 15 juin 2024.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Camp de jour – Dépense » 02 701 53 690

31. VENTE DE GARAGE – DATES RETENUES POUR 2024

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 01-2002 concernant les ventes de garage stipule que le conseil doit statuer par résolution sur les dates retenues pour les ventes de garage ;

2024-03-84

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que les dates suivantes soient retenues pour les ventes de garage pour l'année 2024, soit les 18, 19 et 20 mai, ainsi que du 31 août 2024 au 2 septembre 2024 inclusivement.

32. DEMANDE DE DON ET/OU DE COMMANDITE - SERVICE JEUNESSE DE L'UNITÉ PASTORALE DES PAROISSES

CONSIDÉRANT QUE l'*Unité pastorale des Paroisses* demande à la municipalité de Pierreville un soutien financier pour les services jeunes des paroisses de Saint-François-du-Lac, de Sainte-Marguerite d'Youville, de Pierreville, de Saint-Michel de Yamaska et collaboration Mission d'Odanak, pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif des services jeunesse est d'aider les jeunes ainsi que les jeunes familles à développer et à renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Église catholique en les soutenant dans leur développement spirituel et communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'*Unité pastorale des Paroisses* doit pallier au manque de ressources, au besoin d'équipements et autres défis ;

2024-03-85

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un montant de 100 \$, en guise de don à l'*Unité pastorale des Paroisses*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention- divers organismes » 02 701 90 990

33. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC - ACTIVITÉ BINGO CHOCOLATÉ

CONSIDÉRANT QUE le 23 mars 2024, aura lieu l'activité « Bingo chocolaté », ouverte à tous les enfants du Bas-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est organisée en partenariat avec la municipalité de Saint-François-du-Lac ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville désire soutenir et encourager la tenue d'activités comme celle-ci ;

2024-03-86

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un montant de 100 \$, en guise de commandite à la municipalité de Saint-François-du-Lac.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention- divers organismes » 02 701 90 990

34. AUTORISATION D'ACHAT DE JARDINIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent, comme par les années passées, embellir l'aménagement paysager de l'hôtel de ville ainsi que les centres des villages de Pierreville et du secteur de Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de favoriser l'économie locale, la Municipalité désire faire l'achat de jardinières auprès des maraîchers suivants :

Maraîcher	Quantité	Prix unitaire (taxes comprises)
<i>Ferme des Ormes</i>	5	91,98 \$
<i>Ferme Jean-Yves Gamelin</i>	5	91,98 \$
<i>Les serres Rita Lafond</i>	5	91,98 \$
<i>Serre Chantal et Diane Janelle</i>	10	91,98 \$

2024-03-87

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 25 jardinières pour la somme de ± 2 299,50 \$ taxes comprises, et ce au même montant que l'année dernière ;

QUE les jardinières seront installées sur les rues Georges et Maurault ainsi que sur la rue Principale du secteur Notre-Dame.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « BND Parcs » 02 701 50 639

35. AUTORISATION DE PAIEMENT À ANDORA LAVOIE - ENTRETIEN DE LA PATINOIRE SAISON 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE cet hiver 2023-2024, l'entretien de la patinoire extérieure du secteur Notre-Dame a été effectué par M. Noah Barbeau ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions météorologiques ne sont plus favorables à l'entretien de ladite patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Noah Barbeau est le fils de madame Andora Lavoie ;

2024-03-88

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin

Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 1 300 \$ à madame Andora Lavoie pour les services d'entretien de la patinoire extérieure du secteur Notre-Dame assurés par son fils, M. Noah Barbeau.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Patinoire ND » 02 701 30 145

36. OCTROI DE CONTRAT D'HORTICULTURE À L'ENTREPRISE PAYSAGEMENTS PRÉCOURT INC. - SAISON ESTIVALE 2024

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'horticulture de l'entreprise *Paysagements Précourt Inc.* est échu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services d'horticultures fournis par l'entreprise et désire renouveler ledit contrat ;

2024-03-89

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt

Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler le contrat d'horticulture avec *Paysagements Précourt Inc.* pour l'année 2024, au même coût que pour l'année 2023, soit 17 821,13 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Horticulteur » 02 701 51 447

37. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

38. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapport mensuel du traitement des déchets du mois de février 2024 - Rapport mensuel du traitement de la récupération du mois de février 2024 - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2024 ;
- 2. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION** - Avis gouvernemental non conforme, transmis et daté du 2 février 2024, à la MRC de Nicolet-Yamaska relatif au *Règlement de contrôle intérimaire no 2023-08* ;
- 3. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION** - Lettre de M. Stéphane Bouchard, sous-ministre adjoint aux régions et à l'aménagement du territoire, transmis à Mme Chantal Tardif, directrice générale de la MRC de Nicolet-Yamaska, relative aux ajustements nécessaires au RCI ;

39. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud, messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 39 et se termine à 21 h 06.

40. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-03-90

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 07.

André Descôteaux,
Maire

Lyne Boisvert, CPA,
Directrice générale et greffière-trésorière